

## Maîtriser les procédures administratives encadrant un projet d'infrastructures linéaires (voirie / déplacements)

### OBJECTIFS

- Disposer d'un panorama de la réglementation et connaître les critères d'application de chaque procédure à son projet
- Comprendre le mécanisme de chaque procédure (une vingtaine)
- Savoir les mettre en œuvre en prévenant le risque contentieux et en optimisant ses délais

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Etudes de cas, partage d'expériences, manipulation de documents diffusés en séance (procédures types, logigrammes, etc.)

### PUBLIC

Personnels des unités voirie / déplacements, juristes ou négociateurs fonciers intervenant sur des projets d'infrastructures linéaires.

#### DATES À VENIR - NOUS CONTACTER

DURÉE : 3 JOURS

TARIF : 1 320 euros HT

### PROGRAMME

#### Quelques notions fondamentales de droit public utiles en la matière

#### La phase de consultation du public sur le projet

- Concertation au sens de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme
- Débat public
- Droit de l'information du public et de l'accès aux documents administratifs, en matière d'environnement

#### La phase de reconnaissance de l'utilité publique ou de l'intérêt général du projet

- Procédures d'enquêtes publiques
- Composition du dossier d'enquête à la lumière des textes les plus récents
- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- Réservation ou protection des emprises de projets routiers

#### La phase de maîtrise foncière

- L'enquête parcellaire
- Acquisitions foncières par accord amiable ou expropriation
- Droit de délaissement, de rétrocession

#### La phase de transfert de domanialité

- Domaine public et privé d'une personne publique
- Classement et déclassement
- Transfert domanial entre personnes publiques

#### La phase d'obtention des autorisations administratives préalables à l'engagement des travaux du projet

- L'enquête « loi sur l'eau »
- Archéologie préventive
- Autorisation de défrichement
- Autorisation d'exploitation de carrières

#### La phase de réalisation des travaux

- Gestion du « risque chantier »
- Relation avec les concessionnaires de réseaux